



Droits de succession petits enfants

Par **NiNeE**, le **19/06/2011** à **20:09**

Bonjour,

Mon grand père est décédé il y a maintenant un an, ma grand mère l'a malheureusement suivi depuis peu.

Ma mère est fille unique et nous sommes deux enfants.

Ma mère souhaite gérer seule tous les documents.

Ma grand mère de son vivant à signé un compromis de vente et la maison doit être vendue sous peu.

Mes grands parents m'avaient parlé à l'époque d'héritage, mais je crois que rien à été fait finalement.

Ai je un droit de succession automatique ?

Ma mère à vendu tous les meubles et gardé tous les bijoux, je ne suis pas matérialiste, mais j'aurai aimé récupérer au moins un bijou en souvenir, je n'ai pas de recours ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **21:16**

[citation]Ai je un droit de succession automatique ?[/citation] aucun, sauf testament en votre faveur

[citation]Ma mère à vendu tous les meubles et gardé tous les bijoux, je ne suis pas matérialiste, mais j'aurai aimé récupérer au moins un bijou en souvenir, je n'ai pas de recours ?[/citation] Aucun, votre mère fait ce qu'elle veut de ce qui lui appartient

Par **NiNeE**, le **20/06/2011** à **00:14**

Okay, merci pour votre réponse rapide.

Cordialement.